

Les crédits

gouillage de coulisses auquel se prête le troisième parti. Vous avez bien compris, le troisième parti. C'est important de le mentionner, car la motion que nous devions débattre n'est pas celle qui se trouve devant nous aujourd'hui.

Le Parti réformiste, ou devrais-je dire le parti de l'opportunité, voulait déposer une motion, non pas sur les droits des victimes, mais sur son statut en Chambre. Nous connaissons déjà les ambitions du député de Calgary-Sud-Ouest qui veut devenir leader de l'opposition avant même que le chef de l'opposition ne soit parti.

[Traduction]

M. Silye: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En quoi est-ce pertinent? Nous débattons la question des droits des victimes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il s'agit d'une divergence de vues.

[Français]

Mme Venne: Alors, madame la Présidente, je continue donc en vous disant que l'hypocrisie est maintenant à son comble. À la dernière minute, et ce, parce que notre chef n'a pas démissionné de son poste, le Parti réformiste ne parle plus d'opportunisme politique, mais des victimes d'actes criminels. C'est tout un culot quand même. Comment pouvons-nous faire confiance à un parti qui se soucie des victimes seulement lorsque ses manœuvres politiques échouent?

Les réformistes deviennent souvent les défenseurs de la veuve et de l'orphelin quand ça fait leur affaire ou, comme dans le cas présent, ils n'ont pas le choix. Leur esprit chevaleresque dépendra toujours du temps d'antenne que ça leur procurera. Rappelons-nous l'attitude du parti de l'inquisition dans le dossier sur le contrôle des armes à feu. Lorsque le temps fut venu de faire de l'obstruction systématique, tant en cette Chambre qu'au Comité de la justice, les Lancelots de l'Ouest sont devenus les défenseurs des droits autochtones.

Il n'était pas question, selon eux, d'appuyer un projet de loi qui pouvait fouler aux pieds des droits autochtones ou aller à l'encontre de traités ancestraux. S'ils croient que nous ne voyons pas clair dans leur petit jeu, ils se trompent. On les voit venir de loin avec leurs gros sabots. Ils proposent aujourd'hui une motion concernant les droits des victimes, alors qu'il n'y a pas si longtemps, ils s'opposaient à un projet de loi qui visait à protéger les victimes.

S'ils veulent parler des victimes, qu'ils parlent de celles qui succombent aux blessures infligées par une arme à feu. Comment, d'une part, peuvent-ils favoriser les droits des victimes et, d'autre part, ignorer celles qui meurent suite à une décharge d'arme à feu? Les statistiques relatives aux décès causés par des armes à feu sont effarantes. En 1991, les suicides représentaient 77 p. 100 des 1 445 décès attribuables aux armes à feu. Des 732 homicides enregistrés au Canada en 1992, 246, soit 34 p. 100, ont été commis à l'aide d'une arme à feu.

• (1615)

La majorité des homicides au cours des dix dernières années ont été commis avec des fusils ou des carabines de chasse. Trois fois sur quatre, la conjointe victime de meurtre est abattue par une carabine ou un fusil de chasse.

Au Québec, de 1990 à 1992, on a enregistré 1 293 décès attribuables à une décharge d'arme à feu, soit en moyenne 425 décès annuellement. Toujours au Québec, trois décès sur quatre par arme à feu sont des suicides, pour un total d'environ 300 suicides annuellement. Ces statistiques sont incontournables.

Si les réformistes veulent parler des victimes, qu'ils parlent de celles-là. Sinon, qu'ils se taisent au lieu de dire n'importe quoi. Ces tartuffes de l'extrême droite ne sont ici que pour se faire du capital politique. À la moindre occasion, ils sont prêts à déchirer leur chemise sur la place publique pour susciter l'attention et attirer le faisceau des projecteurs.

Ils devraient prendre modèle sur le Bloc québécois, cette mosaïque d'idées et de talents qui, depuis plus de deux ans, honore le double mandat que les électeurs du Québec lui ont confié, celui de promouvoir la souveraineté du Québec et celui d'agir comme l'opposition officielle d'un gouvernement qui n'en finit jamais d'insulter l'intelligence des Québécois et leurs légitimes représentants.

Pendant que les réformistes se complaisent dans la politique fiction, nous, les bloquistes, fourbissons nos armes pour poursuivre la mission que nous nous sommes fixée il y a cinq ans, soit consolider à Ottawa, autour des seuls intérêts du Québec, notre force politique de façon à dissiper les ambiguïtés et appuyer la démarche du Québec vers la souveraineté.

Je reviens sur la motion du Parti réformiste. Elle nous invite à blâmer le gouvernement sur deux plans: d'abord pour son oisiveté présumée dans la réforme du système judiciaire criminel en général, et ensuite parce que ses lois pénales favoriseraient les droits des criminels au préjudice des droits des victimes.

Ce qui me choque dans une telle motion, c'est qu'elle est un exemple parfait de désinformation. Quand on cherche à récupérer le ressentiment populaire, on le cultive de cette façon. La motion que nous débattons n'est rien d'autre que l'expression des cauchemars d'une extrême droite coupée de la réalité.

Cette motion nous propose un mélange inégalé de toutes les idées réactionnaires reçues. Tant qu'à se laisser aller, on pourrait aussi bien blâmer le gouvernement pour l'hiver qui est arrivé un peu tôt cette année.

Selon le troisième parti, il faudrait réformer l'ensemble du système judiciaire criminel. Le Parti réformiste sait-il au moins comment? A-t-il des propositions de rechange? Nous avons tous des griefs sur l'administration judiciaire, bien sûr. C'est une chose de dire qu'elle est imparfaite, c'en est une autre d'affirmer qu'il faut la réformer dans son ensemble sans proposer d'alternative.

Comme chacun le sait, je me suis toujours battue pour les droits des victimes et leur protection. J'ai déjà suggéré à cette Chambre que l'on accorde aux victimes un rôle beaucoup plus important dans nos procédures judiciaires. J'ai déjà soumis que